



Ville d'Isbergues

5A, Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-217

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

**portant sur
la délégation des fonctions
d'Officier d'Etat Civil**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'empêchement du Maire et de ses adjoints,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Véronique LUPART, conseillère municipale de la Ville d'Isbergues, est déléguée pour exercer, sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'Officier d'état civil de ladite Ville à l'occasion des mariages qui doivent être célébrés le samedi 5 juillet 2025 et le samedi 06 septembre 2025.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BETHUNE pour avis.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la Ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **26 MAI 2025**

Publié le **26 MAI 2025**

Le Maire,

David THELLIER